

Le Rendez-vous

Une ruralité,
un milieu de vie

Mai 2023

Bulletin d'information



Calendrier 2023

LÉGENDE

POUR LES RÉSIDENCES

- Le VENDREDI, aux deux semaines, collecte des bacs de déchets et de recyclage
- Tous les VENDREDIS, collecte du compost (du 5 mai au 10 novembre, ainsi que le 14 et 28 avril)
- Collecte des encombrants* (gros rebuts), en plus des bacs de déchets, de recyclage et de compost
*Ce qui se trouve dans une remorque ne sera pas ramassé. Tout doit être au sol. La quantité maximale ramassée est l'équivalent de 6' x 6'.

Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

(les dates soulignées dans le calendrier)

POUR LES COMMERCES

- Tous les MERCREDIS, collecte conteneur de déchets
- Aux 2 semaines, les MERCREDIS, collecte conteneur de recyclage

Le rendez-vous – Mai 2023

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 3 avril 2023.

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4, Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseiller poste #6. Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE :

Considérant les prix demandés à plusieurs ébénistes ;

Considérant les délais de production de plusieurs ébénisteries étant beaucoup trop long pour être jumelé à notre projet ;

Considérant qu'Ébénisterie Lemire est le plus abordable et offre un échéancier convenant à notre projet pour une livraison en juin ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accorder le contrat à Ébénisterie Lemire pour fabriquer et installer les éléments du portique, vestiaire et mini centre de récupération destiné à l'éco-centre au coût de 20 115\$ plus taxes. D'inclure ces travaux dans notre projet du fonds de la ruralité.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers et conseillères

LETTRE ET LOGO – SIGNÉ FRANÇOIS ROY:

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'accorder le contrat à Signé François Roy pour fabriquer les logos et lettrages pour le projet de la salle multifonctionnel, bureau, centre de récupération au coût de 5005\$ plus taxes. D'inclure ces travaux dans notre projet du fonds de la ruralité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 138 700\$:

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 138 700 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 138 700 \$ qui sera réalisé le 20 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
396-2012	138 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 396-2012, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	11 100 \$	
2025.	11 600 \$	
2026.	12 200 \$	
2027.	12 800 \$	
2028.	13 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	77 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 396-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

COMITÉ DE DÉMOLITION :

Considérant que la municipalité a l'obligation et est en processus d'adoption d'un règlement de démolition pour les bâtiments patrimoniales ;

Considérant qu'un comité doit être formé pour l'application de ce règlement ;

Considérant que ce comité doit être formé de trois membres du conseil et un à titre de substitut désignés pour un an par le conseil.

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Allard et résolu de nommer :

- Marie-Lyne Landry
- Maureen Landry
- Stéphane Dionne

Substitut

- Éric Allard, substitut

Que le comité verra à étudier le projet de règlement et la liste de bâtiments patrimoniaux proposé par la MRC Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ADOPTION RAPPORT ANNUEL 2022 INCENDIE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 10 (2022) ET AN 8 (2020) / APPROBATION

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Considérant que la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022, ainsi que le rapport annuel complété en 2020 présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020 ;

Considérant que, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard et résolu de procéder à l'adoption du Rapport annuel An 10 et du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2022 et 2020.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, en conséquence, la levée de l'assemblée est proposée par Maureen Landry à 21h36.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 17 avril 2023,

Le rendez-vous – Mai 2023

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil exceptionnellement à la salle La pente douce conformément à l'avis public publié par la municipalité, tenue le 17 avril 2023.

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4, Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseillère poste #6 Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 MARS ET 3 AVRIL 2023 :

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter les procès-verbaux du 13 mars et 3 avril 2023 tels que rédigés. En enlevant le chèque 9912 – Clo Design qui a été refait ce mois-ci au bon montant et les totaux ont été ajustés en conséquence. Remplacé par chèque 9933 au montant de 482.90\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 17 avril 2023, et effectués durant le mois :

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 109 742.46\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent principalement sur les sujets suivants : correspondance, point à l'ordre du jour, dossier viaduc rang 10 Wendover.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

7.1 DÉROGATION MINEURE – 2249, 10^E RANG DE SIMPSON ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Madame Louise Dupuis et Monsieur Hervé Lebel, en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DDM2023-01 est à l'effet de permettre une distance de 1,24 mètre entre la piscine creusée et le mur de la résidence ;

CONSIDÉRANT que la recommandation favorable est conditionnelle à ce que les autres normes du Règlement S-3.1.02, r.1 sur la sécurité des piscines résidentielles soient respectées ;

CONSIDÉRANT que le projet ne comporte pas de nouvelle construction ;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au requérant ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2.1 et 2.2 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DDM2023-01 telle que présentée. La dérogation sera valide lorsque les travaux seront faits pour que la piscine soit conforme aux normes du règlement sur les piscines résidentielles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

DEMANDE D'APPUI CPTAQ - LOTS 4 647 085, 4 647 086, 4 647 106

et 5 067 085;

Considérant qu'une demande d'aliénation de terrains et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, impliquant les lots 4 647 085, 4 647 086, 4 647 106 et 5 067 085, a été présentée par Monsieur René Vallée le 28 février 2023 ;

Considérant que le propriétaire veut régulariser la situation actuelle à l'effet d'annexer le garage résidentiel, qui se trouve présentement sur le lot de la terre agricole (lot 4 647 106), avec le bâtiment résidentiel principal du lot 4 647 085 ;

Considérant que le propriétaire doit prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés et à la largeur minimale de la façade de 50 mètres ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu que les membres du conseil appuient la demande présentée par Monsieur René Vallée, soit le projet d'aliénation de terrains impliquant les lots 4 647 085, 4 647 086, 4 647 106 et 5 067 085 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

REGLEMENT DÉMOLITION, ADOPTION RÈGLEMENT # 479-2023

RÈGLEMENT # 479-2023

Règlementant la démolition

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de mettre en application et de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir et contrôler la démolition d'immeubles sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée en 2017, 2019 mais surtout en 2021 quant aux dispositions concernant la démolition d'immeubles et qu'il y a lieu de s'assurer que les dispositions dudit règlement sont en concordance avec ces modifications de la Loi. Une obligation d'y intégrer des dispositions quant aux immeubles à valeur patrimoniale est d'ailleurs présente et ce, d'ici le 1^{er} avril 2023, soit 2 ans après la sanction de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (loi no 69, article 137);

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mars 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2023 et que lors de cette assemblée, le projet de règlement et ses conséquences ont été expliqués aux gens, lesquels ont d'ailleurs pu se faire entendre.

ATTENDU QUE le règlement est adopté sans la liste des bâtiments patrimoniaux puisque cette liste n'est pas encore adoptée par la MRC Drummond,

ATTENDU QUE la MRC Drummond permet à une municipalité, dans un souci de collaboration avec ses municipalités membres et bien que cela ne soit pas une obligation gouvernementale, de valider ladite liste de bâtiments ayant une valeur patrimoniale avant l'adoption par la MRC;

ATTENDU QUE le comité démolition désire réviser la liste des bâtiments patrimoniaux fait par la MRC Drummond avant de donner son accord à la MRC Drummond pour l'adoption de la liste par celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité informera la MRC Drummond de son intention à cet égard;

Pour ces motifs, il EST PROPOSÉ PAR PIERRE CÔTÉ, APPUYÉ PAR Francois Lupien,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT SANS MODIFICATION RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO 479-2023

Adoptée à la majorité des conseillers et conseillères présents.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Résolution # 2023.295

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT QUE les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Le rendez-vous – Mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier, et résolu

- Que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à cout raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peut importes l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;
- Que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;
- Que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à l'action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

VACANCES 2023;

Considérant les demandes de vacances pour l'année 2023 ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser les vacances suivantes :

Valérie Aubin, directrice générale

du 10 au 23 mai

du 26 au 29 juin

du 20 juillet au 4 août

du 28 août au 1^{er} septembre

du 16 au 20 octobre

du 21 décembre au 5 janvier

Gaby Tessier, inspecteur municipal

du 9 au 14 juillet

du 7 au 11 août

du 9 au 13 octobre

du 21 décembre au 5 janvier

Que le bureau sera ouvert pendant les semaines du 20 juillet au 4 août mais seulement sur rendez-vous pour rencontrer l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ACHAT COROPLAST;

Considérant le prix demandé à Signé Francois Roy pour la confection et production de 9 coroplasts, dont 3 avec le logo de la municipalité pour les commandites lors d'évènements de 4 X 4 pieds, 5 surveillances par caméra 18 X 24 pouces, 1 pour la collecte des pneus avec les indications;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser la confection et achat des affiches chez signé Francois Roy au cout de 1229.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

PROGRAMME PRIMA

Considérant le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Considérant que la municipalité aimerait refaire son stationnement et le rehausser près des marches de l'hôtel de ville, aménagement paysager, refaire la descente d'handicapées, escaliers pour descente au sous-sol afin qu'elles soient conformes aux normes et que ces travaux sont admissibles au programme PRIMA ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de déposer un projet dans le cadre du programme d'infrastructure municipales pour les aînés, pour un projet d'environ 100 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

MRC DRUMMOND – OFFRE PANNEAU ŒUVRE D'ART;

Considérant que dans le cadre de son plan d'action triennal en culture 2023-2025, la MRC de Drummond lance un appel auprès de ses municipalités locales afin de connaître leur intérêt pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanent mettant en valeur un artiste ou un écrivain de sa localité et ses œuvres;

Considérant que ce projet est financé à parts égales entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications et le budget disponible permettrait d'installer un panneau dans 5 différentes municipalités;

Considérant qu'il n'y a aucuns frais pour les municipalités locales sélectionnées et le projet sera livré sous forme de clés en main;

Considérant que la date limite est le 5 mai 2023;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de manifester notre intérêt pour une œuvre à la halte vélo du rang de la rivière et manifester notre intérêt à la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

FACTURE INCENDIE AU 31 MARS 2023:

Considérant la facture incendie au 31 mars 2023 au montant de 6 310.43\$;

- Dépense de la Paroisse à 100%
(accident autoroute 20, début incendie bâtiment agricole rang 10 Simpson, hydro garage 1/2 et bureau caserne 1/3,)
.....4 976.97\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 36.53%
(salaires, aspirateur, essence,1 333.46\$

Total facture :6 310.43\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 310.43\$ pour la facture au 31 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ENTENTE SUMI:

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (MRC12170/11/18), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'entente signée en 2018, l'équipe SUMI de Saint-Cyrille-de-Wendover couvrait les municipalités situées sur les côtés Est et Nord de la rivière Saint-François alors que celle de Saint-Majorique couvrait les municipalités situées à l'Ouest et au Sud de cette même rivière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique n'est plus en mesure d'offrir le service d'urgence en milieu isolé et que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire se prévaloir de ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie recommande aux membres du conseil d'entériner une nouvelle entente intermunicipale reflétant la réalité actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale a signée l'entente SUMI tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Le rendez-vous – Mai 2023

SCELLEMENT DE FISSURES :

Considérant qu'il y a lieu de procéder au scellement de fissures dans le 10^e rang de Simpson ;

Considérant les soumissions reçues, suite l'appel d'offres sur invitation, soient ;

Groupe Lefebvre : arrivé après l'heure d'ouverture des soumissions

Scellements J.F. inc. : 11 680\$

Cimota : 10 960\$

Lignes Maska : Pas déposé

Considérant que, Cimota a fourni la plus basse soumission et que celle-ci est conforme aux exigences,

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder le contrat de scellement de fissures à Cimota au montant de 10 960\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

LIGNES DE RUES :

Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres sur invitation :

- Lignes Maska 41 763.20 \$
- Marquage Traçage du Québec 40 087.00 \$
- Lignco Pas déposé

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'octroyer le contrat de lignage de l'ensemble des rues et rangs de la municipalité à Marquage Traçage du Québec pour un montant de 40 087.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

RAPIÉÇAGE MANUEL :

Considérant les demandes de prix fait pour du rapiéçage manuel suite l'appel d'offres sur invitation :

Pavage Veilleux : 340 \$ / tonne

Smith Asphalte : 263 \$ / tonne

Sintra : pas déposé

Considérant qu'un estimé de 30 tonnes a été demandé ;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu de donner le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Smith Asphalte, pour approximativement 30 tonnes, à 263 \$ la tonne, pour un montant total approximatif de 7890.00 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ENTRETIEN DES TERRAIN MUNICIPAUX :

Considérant les soumissions reçues suite l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien de la pelouse à la halte-vélo, au bureau municipal et aux glissières de sécurité et l'entretien des plates-bandes ;

- Coupe Coupe Pelouse Pas déposé

- T.J. D'eau 9 100 \$
(2023 : 3 000\$, 2024 : 3 000\$, 2025 : 3100\$)

- Pelouse Desrochers 9 450 \$
(2023 : 3 000\$, 2024 : 3 150\$, 2025 : 3 300\$)

En conséquence, il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier et résolu de donner pour 3 ans le contrat d'entretien des terrains municipaux à T.J. d'Eau pour les travaux tel que décrit dans le devis) au coût de 9 100 \$ plus taxes.

(2023 : 3 000\$, 2024 : 3 000\$, 2025 : 3100\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE :

ACHAT DU LOGICIEL ET ORDINATEUR

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Karina Poudrier, et résolu d'autoriser l'achat d'un logiciel et ordinateur.

Achat logiciel et service annuels : 8 653\$

Année suivante : 3 303\$

Recommandation fait du comité en octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753

Un merci spécial à tous ceux qui nous ont encourager avec notre pain partage avant Pâques. On a manqué de bénévoles, c'est pour ça qu'on n'a pas été en mesure de passer partout.

Grace a votre grande générosité, nous avons fait des dons. A Bon-Conseil, paroisse et village, nous avons vendu 405 pains. Les élèves de 6^e année vont recevoir un chèque de \$388.00 pour leur camp de fin d'année.

Bravo pour nos jeunes d'ici.

Nous avons vendu du pain à St-Lucien au profit de l'école les 2 rivières de \$269.00. Aussi vendu à Ste-Clotilde et donner à la fabrique Marguerite Bourgeoys, un don de \$254.00. Bravo pour ces gens.

Rappel de notre assemblée générale qui se tiendra mardi le 9 mai prochain au presbytère à 19h30. Tous les membres en règle du conseil 7753 sont invités à assister à cette rencontre.

Bon printemps à tous.

Votre Grand-Chevalier, Raymond Comeau. (819) 336-5203



Hameçonnage – comment le détecter !

Si vous avez un doute avec un message que vous recevez (texto ou courriel); il y a forcément un lien à faire avec ces trois situations; ne tombez pas dans le panneau !

Quelques exemples de situations d'hameçonnage

Urgence

On vous presse de mettre à jour vos coordonnées bancaires, de rembourser une agence fiscale ou de participer à une collecte de fonds après un événement tragique.

Profit

On vous informe de façon inattendue que vous avez remporté un voyage ou un prix, ou que vous avez reçu un transfert d'argent dans votre compte.

Problème

On vous signale un problème urgent à régler avec votre compte bancaire, votre système d'exploitation ou encore la livraison d'un colis.

Reconnaître un site frauduleux

Pour vous tromper, les fraudeurs vous redirigent vers de **faux sites marqués de noms et de logos connus**. Certains indices peuvent vous aider à les repérer et à éviter de tomber dans le panneau.

- Le faux site est mal conçu et renvoie une image peu professionnelle.
- Les liens sont brisés et les textes comportent des fautes d'orthographe.
- Les politiques et les coordonnées de l'entreprise sont difficiles à trouver.
- Le site vous invite à entrer vos renseignements à un moment douteux.



Source : www.desjardins.com

L'équipe de la Caisse est à planifier des conférences en présentiel avec certains organismes du milieu pour bien vous outiller et vous informer sur la sécurité, la fraude et le hameçonnage. Surveillez nos prochaines publications !

Vous pensez à une première propriété ?



Offre promotionnelle pré-CELIAPP

Mettez vos futures cotisations de côté à un taux avantageux

Ouvrez une **Épargne à terme pré-CELIAPP^[1]** pour y placer le montant de votre future cotisation CELIAPP 2023 et profitez d'un **taux promotionnel de 4,65 %^[2]**.

Dès que le CELIAPP Desjardins sera offert, nous communiquerons avec vous pour y transférer le capital accumulé à titre de cotisation^[3].

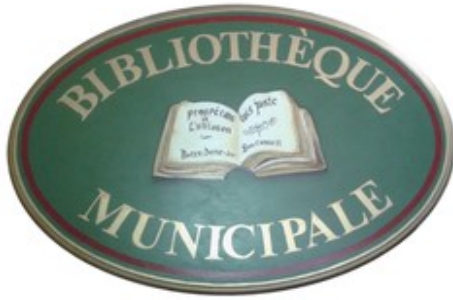
Profitez de cette offre en allant sur votre compte AccèsD !

Source : www.desjardins.com

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey



541, rue Notre-Dame (porte de côté)

biblio.bon.conseil@gmail.com

 Bibliothèque Bon-Conseil

819-336-2744 poste 4

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00
18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00
18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

spectacle gratuit pour tous

Yan le magicien "un brin de folie"

le 3 juin à 10 h,

à la **bibliothèque**

de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**un brin de mystère, un soupçon
de folie et une pincée d'humour**



**Nous sommes
heureux de vous
annoncer que nous
pouvons
commencer les
prêts de casse-tête.**



**La bibliothèque municipale est à la
recherche de deux/trois bibliothèques
pour ses livres. Si vous avez un meuble
style bibliothèque qui prend la
poussière chez vous, pensez à nous!**





ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE
AFEAS LOCALE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
INVITATION AUX MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE MARDI 9 MAI 2023 À 19H

À la Salle de la FADOQ (Âge d'Or) rue Ducharme

La réunion sera précédée d'une repas « Buffet Froid » à 17h30

AU PROGRAMME

Rapport d'activités Afeas 2022-2023

Dépôt rapport financier annuel

Élection et nominations au Conseil d'Administration 2023-2024

Au grand plaisir de vous accueillir!

Jacqueline Demers (819-336-3478)

Mai 2023

**BÂTIR
AVEC VOUS**
Travailler • Étudier • Découvrir • S'établir

Recherche d'emploi | Simulation d'entrevue
Curriculum vitae | Changement de carrière

Collecte de pneus, le 12, 13 et 14 mai 2023 :

Pour plus de renseignements contacter l'inspecteur municipale au 819 336-5374



Distribution des petits arbres et du compost.

Vendredi le 19 mai de 10h00 à 13h00.

Collecte de gros rebus 12 mai 2023

Encombrants

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Il s'agit de matières résiduelles ou d'objets généralement volumineux dont il est impossible de se départir dans les contenants autorisés lors des collectes régulières de déchets.

*** Les encombrants doivent pouvoir être chargés manuellement par deux personnes en moins de cinq minutes. Sinon, ils ne seront pas collectés. ***

Matières/objets refusés

Quels sont les objets refusés lors de la collecte des encombrants ?

- Matériel électronique et informatique;
- Appareils de réfrigération et de climatisation;
- Pneus;
- Branche d'une longueur de plus d'un mètre;
- Matériaux de construction, rénovation et démolition;
- Résidus domestiques dangereux (ex. : huile, peinture, solvant, propane, etc.);
- Résidus contenant de l'amiante;
- Filtreur de piscine avec sable (trop lourd).

D'AUTRES AVENUES...

Les matières et objets recueillis lors des collectes d'encombrants sont acheminés à l'enfouissement. Il est possible et même souhaitable de se départir de ses encombrants autrement que par ces collectes, surtout lorsqu'ils peuvent être réemployés ou recyclés.

Écocentre :

La majorité des encombrants peuvent être apportés à l'écocentre. Il est possible de vérifier si un article est accepté à l'écocentre en utilisant notre outil de recherche par mot-clé ou, si l'article recherché ne s'y trouve pas, en nous écrivant.

Ressourcerie Transition et magasins spécialisés dans la récupération/vente de biens en bon état :

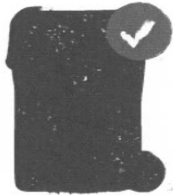
Il est possible de vérifier les différentes options offertes en utilisant notre outil de recherche par mot-clé.

Magasins et fournisseurs de meubles :

Lorsqu'on achète un matelas ou des électroménagers neufs, par exemple, on peut demander au commerçant de repartir avec l'article usagé.

AIDE-MÉMOIRE

MATIÈRES À CLASSER DANS LES 3 BACS*



Résidus alimentaires



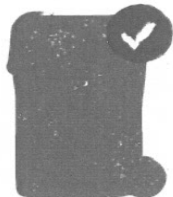
Papier et carton souillés par de la nourriture



Résidus verts



Autres (cheveux, poils, mouchoirs souillés)



Papier et carton



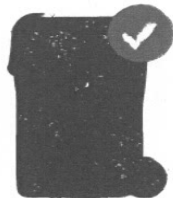
Plastique



Verre



Métal

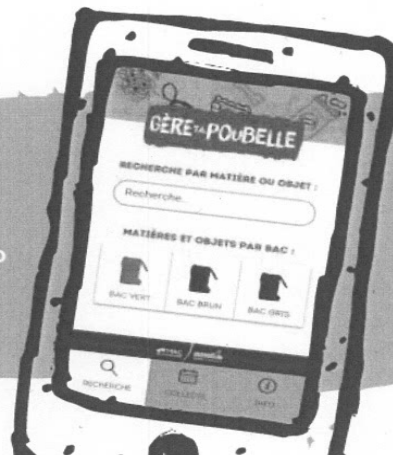


- Couches jetables;
- Plastique numéro 6;
- Styromousse;
- Jouets brisés;
- Sacs de croustilles, de friandises, de biscuits et de céréales;
- Photos;
- Tapis;
- Emballages de viande;
- Ampoules électriques incandescentes;
- Papier d'emballage métallisé;
- Papiers ciré, parchemin et alimentaire;
- Vaisselle brisée;
- Cendres.

GÈRE TA POUBELLE

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Dans le doute, consultez notre application Web pratique et accessible en tout temps!

GERETAPOUBELLE.CA



ÉCOCENTRE

✓ MATIÈRES ET OBJETS ACCEPTÉS

- Encombrants;
- Herbe, feuilles, branches d'arbre et terre non contaminée;
- Résidus de frêne;
- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition;
- Matières recyclables;
- Menus articles;
- Petits électroménagers;
- Matériel électronique et informatique;
- Résidus domestiques dangereux (RDD);
- Métaux;
- Vêtements et textiles.

TOUT UN RÉSEAU!

RESSOURCERIE TRANSITION

ressourcerie.ca | 819 472-8076

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

lesserpuariens.com

MÉDICAMENTS

Pharmacies

PEINTURE

ecopeinture.ca

PILES ET BATTERIES

appelarecycler.ca/trouvez-centre

VÊTEMENTS ET TEXTILES

geretapoubelle.ca

POUR PLUS D'INFORMATIONS

MRC DE DRUMMOND

436, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G6

mrcdrummond.qc.ca
environnement@mrcdrummond.qc.ca
819 477-2230

VILLE DE DRUMMONVILLE

415, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 6W3

drummondville.ca
environnement@drummondville.ca
819 478-6550

FAITES UN
DON À VOTRE
BAC BRUN



MRC
de Drummond

DRUMMONDville
Capitale du développement



TENNIS



OUVERT

**VOUS DEVEZ VENIR
CHERCHER LE CODE**

Dépôt
25 \$

CENTRE RÉCRÉATIF

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

819-336-2744 #206 OU
INFOCCBC@CGOCABLE.CA

Le rendez-vous – Mai 2023

GRATIS

À LA NOIRCEUR

CINÉMA PLEIN AIR

VENDREDI LE 9 JUIN 2023



POP CORN ET BARBE À PAPA À VENDRE

BOISSON ALCOOLISÉE
AUTORISÉE SUR LE SITE

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN
541 DUCHARME
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
819-336-2744 POSTE 206
INFOCCBC@CGOCABLE.CA





EMPLOIS ET STAGES POUR ÉTUDIANT·E·S

Le Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond · Drummond-Bois-Francs en collaboration avec les Caisses Desjardins et les municipalités, sont heureux de vous annoncer le retour du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi à l'été 2023.

APPRENTI-STAGE

Apprenti-Stage permet aux organismes sans but lucratif de recevoir un étudiant du secondaire (14-16 ans) pour lui permettre d'acquérir un premier contact avec le marché du travail par le biais d'une expérience de stage bénévole de 80 heures entre le 25 juin et le 30 août 2023.

Tous les organismes peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site cjerichmond.qc.ca entre le 3 et le 21 avril 2023.

EMPLOI D'ÉTÉ

La trousse est un outil pour faciliter la recherche d'un emploi. Il permet aux étudiants de recevoir gratuitement de l'aide pour rédiger un curriculum vitae, avoir du support dans leur recherche d'emploi et de se préparer à une entrevue.



Information : 819 358-9838



Avec la participation financière de :



Ham-Nord | Kingsey Falls | Notre-Dame-de-Ham | Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil | Saint-Albert | Saint-Félix-de-Kingsey | Saint-Rémi-de-Tingwick
Saint-Samuel | Sainte-Clotilde-de-Horton | Sainte-Élizabeth-de-Warwick | Sainte-Séraphine | Tingwick | Warwick

Le rendez-vous – Mai 2023



NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS

URGENCE ET SÉCURITÉ

Urgence	9-1-1
Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	819-478-6464
Hôpital Hôtel-Dieu (Athabaska)	819-357-2030
SERVICES LOCAUX	
Municipalité Paroisse Bon-Conseil	819-336-5374
Bureau de poste	819-336-2611
Caisse populaire	819-336-2600
Centre communautaire	819-336-3221
Pavillon du Centre communautaire	819-336-3854
Centre de la petite enfance	819-336-5452
C.L.S.C	819-474-2572
Commission scolaire des Chênes	819-478-6700
Comité de l'Emploi et Développement Bon-Conseil	819-336-3966
École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	819-850-1622
Service de garde Bon-Conseil	819-850-1686
Presbytère	819-336-2163
SPAD (société protectrice des animaux de Drummond)	819-472-5700
Vestiaire	819-336-2113

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Lundi 15h à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

819-336-2744, poste 205

site : biblibonconseil.ca

Facebook : Bibliothèque Bon-Conseil

Responsable : Judith Hébert

Assistante : Line Martel

HÔTEL DE VILLE

Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122

Téléphone : 819.336.5374 / Télécopieur : 819.336.2389

Valérie Aubin, dma - directrice générale / secrétaire-trésorière

direction@paroissendbc.ca

Gaby Tessier, inspecteur

inspection@paroissendbc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00

SÉANCE CONSEIL 2023

16 janvier (3^e lundi)

13 février (2^e lundi)

13 mars (2^e lundi)

17 avril (3^e lundi)

8 mai (2^e lundi)

12 juin (2^e lundi)

10 juillet (2^e lundi)

14 août (2^e lundi)

11 septembre (2^e lundi)

2 octobre (1^e lundi)

13 novembre (2^e lundi)

18 décembre (3^e lundi)